

**ECOLE DES METIERS – CENTRE
DE FORMATION DES APPRENTIS
DE TARN & GARONNE**

11, rue Ernest Mercadier
Z.I Nord
82000 MONTAUBAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

DRB
AUDIT

AUDIT ET
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ECOLE DES METIERS - CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE TARN & GARONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association Ecole des métiers – Centre de formation des apprentis de Tarn et Garonne,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE DES METIERS – CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE TARN & GARONNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'exhaustivité et la réalité des produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montauban, le 16/06/2026
Le commissaire aux comptes,
SARL DRB AUDIT



Eric PICCO

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF

			2025	2024
ACTIF IMMOBILISE	Montant Brut	Amortissements et Dépréciations	Montant Net	
Immobilisations Incorporelles :				
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	101 851 €	100 155 €	1 696 €	3 192 €
Immobilisations Corporelles :				
Terrain	279 993 €	182 684 €	97 308 €	98 815 €
Constructions	5 715 751 €	4 569 789 €	1 145 962 €	1 247 494 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 117 740 €	2 547 307 €	570 433 €	506 749 €
Immobilisations corporelles en cours	57 000 €	- €	57 000 €	- €
			- €	
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	1 985 €	- €	1 985 €	1 934 €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	972 €
TOTAL I	9 274 319 €	7 399 935 €	1 874 383 €	1 859 155 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	794 €	- €	794 €	902 €
Créances	577 013 €	- €	577 013 €	565 919 €
Créances clients, usagers et comptes rattachés	550 411 €	- €	550 411 €	454 762 €
Créances reçues par legs ou donations	- €	- €	- €	- €
Autres	26 602 €	- €	26 602 €	111 157 €
Valeurs mobilières de placement	5 153 029 €	- €	5 153 029 €	5 150 953 €
Instruments de trésorerie	- €	- €	- €	- €
Disponibilités	7 942 731 €	- €	7 942 731 €	6 883 014 €
Charges constatées d'avance	64 024 €	- €	64 024 €	38 361 €
TOTAL II	13 737 591 €	- €	13 737 591 €	12 639 149 €
TOTAL GENERAL	23 011 910 €	7 399 935 €	15 611 975 €	14 498 304 €

DRB
AUDIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF

	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	92 633 €	92 633 €
Fonds propres statutaires	0 €	0 €
Fonds propres complémentaires	92 633 €	92 633 €
Réserves	11 328 128 €	9 558 404 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0 €	0 €
Réserves pour projet de l'entité	0 €	0 €
Autres	11 328 128 €	9 558 404 €
Excédent de l'exercice	1 381 850 €	1 769 724 €
Situation nette	12 802 611 €	11 420 761 €
Fonds propres consommables		
- Subventions d'investissements	1 110 408 €	1 242 857 €
TOTAL I	13 913 018 €	12 663 618 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0 €	0 €
Provisions pour charges	787 498 €	711 772 €
TOTAL II	787 498 €	711 772 €
DETTES		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	618 €	488 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 556 €	138 981 €
Dettes des legs ou donations	0 €	0 €
Dettes fiscales et sociales	323 598 €	268 298 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €	0 €
Autres dettes	69 874 €	27 073 €
Produits constatés d'avance	358 812 €	688 074 €
TOTAL III	911 458 €	1 122 914 €
TOTAL GENERAL	15 611 975 €	14 498 304 €

DRB
AUDIT

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2025

	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	13 €	0 €
<u>Ventes de biens et services</u>		
Ventes de biens	21 914 €	27 125 €
Ventes de prestations de service	5 197 624 €	5 262 710 €
<u>Produits des tiers financeurs</u>		
Concours publics et subventions d'exploitation	28 854 €	113 037 €
Contributions financières	0 €	0 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0 €	107 660 €
Autres produits	176 440 €	51 333 €
TOTAL I	5 424 843 €	5 561 865 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	21 614 €	27 125 €
Variations de stock	108 €	-525 €
Autres achats et charges externes	1 208 610 €	1 237 671 €
Impôts, taxes et versements assimilés	116 158 €	111 031 €
Salaires et traitements	1 724 916 €	1 753 597 €
Charges sociales	658 393 €	646 829 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	311 470 €	300 032 €
Dotations aux provisions	75 726 €	0 €
Autres charges	2 €	0 €
TOTAL II	4 116 996 €	4 075 760 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 307 847 €	1 486 106 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	96 700 €	98 307 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0 €	0 €
RESULTAT FINANCIER	96 700 €	98 307 €
RESULTAT COURANT avant impôts	1 404 547 €	1 584 413 €

COMPTE DE RESULTAT - SUITE

AU 31 DECEMBRE 2025

	Exercice	Exercice
	2025	2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0 €	26 625 €
Sur opérations en capital	0 €	185 849 €
TOTAL III	0 €	212 474 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0 €	4 530 €
Sur opérations en capital	0 €	0 €
TOTAL IV	0 €	4 530 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	207 944 €
Impôts sur les bénéfices	22 697 €	22 908 €
TOTAL DES PRODUITS	5 521 543 €	5 872 647 €
TOTAL DES CHARGES	4 139 693 €	4 103 198 €
EXCEDENT OU DEFICIT (-)	1 381 850 €	1 769 449 €

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'école des métiers – Centre de Formation d'Apprentis de TARN-et-GARONNE – est une association sans but lucratif qui a pour but la création et la gestion d'un Centre de Formation d'Apprentis Départemental, de formation professionnelle continue et de promotion sociale. L'association dispense des formations dans les domaines généraux et professionnel en alternance avec des apprentis ou des stagiaires de la formation professionnelle continue. Les 28 formations préparent à divers diplômes (Bac professionnel, Brevet professionnel, Certificat d'Aptitude Professionnelle) réparti au sein de 4 secteurs (Alimentation, Bâtiment, Commerce et service, Mécanique) Afin d'assurer l'enseignement dispensé, l'association dispose d'une équipe pédagogique et administrative qui coordonnent l'ensemble des élèves et le tissu d'entreprise acceptant de prendre en charge la formation des apprentis. L'association dispose de locaux divers dont des salles de classes, des ateliers et de salons favorisant la formation pratique des étudiants.

L'effectifs des jeunes inscrits, dans les différentes formations, l'École des Métiers Centre de Formation d'Apprentis de Tarn et Garonne se compose de :

- Apprentissage	: 682
- Professionnalisation	: 0
- Autres (Adultes, Orientation...)	: 0

Soit un total de 682 jeunes inscrits.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables applicables en France selon les modalités définies au règlement de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'exercice clos au 31/12/2025, l'association applique pour la première fois le nouveau règlement comptable de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers qui introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel ainsi que la suppression de la technique des transferts de charges. Ces derniers sont réimputés en déduction des postes de charges afférant.

Les principaux changements pour l'école des métiers centre de formation d'apprenti Tarn-et-Garonne sont détaillés dans le tableau suivant :

Postes	Classement	N-1	Classement	N
Participation des apprentis	Autres produits	52K€	Chiffre d'affaires	53K€
Subventions d'investissement	Produits exceptionnels	186K€	Produits d'exploitation	176K€

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES SUR LE BILAN

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 15 611 975 € et présente le résultat bénéficiaire de l'exercice pour 1 381 849,93 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'association bénéficie de contributions volontaires en nature. Ces contributions ne sont pas comptabilisées. Elles correspondent aux temps passés par les bénévoles pour la gestion courante de l'association (Président, secrétaire, trésorier, etc...). Néanmoins nous considérons la valorisation des contributions comme non significative. L'association dispose d'une organisation administrative composée de salariés chargés du suivi de l'association quotidiennement. L'ensemble des informations administratives sont traitées et analysées par les équipes salariées. Cette préparation en amont permet de réduire le temps des bénévoles aux fonctions qui leurs sont réservées par les statuts (comme la signature des actes).

ACTIF

➤ État de l'actif immobilisé.

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créations,	Cessions, mises hors service	Valeur brute à la fin de l'exercice
▪ Immobilisations incorporelles	101 850,90	0,00	0,00	101 850,90
▪ Immobilisations corporelles	8 953 269,71	270 619,35	110 405,84	9 113 483,22
▪ Immobilisations en cours	0,00	57 000,00	0,00	57 000,00
▪ Immobilisations financières	2 905,90	51,00	972,40	1 984,50
TOTAL	9 058 026,51	327 670,35	111 378,24	9 274 318,62

➤ État des amortissements.

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions, mises hors service	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
▪ Immobilisations incorporelles	98 658,96	1 496,00	0,00	101 154,96
▪ Immobilisations corporelles	7 100 212,41	310 444,17	0,00	6 801 476,95
TOTAL	7 198 871,37	311 940,17	0,00	7 399 935,38

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour le calcul des amortissements des différents postes de l'actif immobilisé :

1. Matériel pédagogique.....	<i>Linéaire 5 ans</i>
2. Agencement Terrain.....	<i>Linéaire 10 ans</i>
3. Construction dur (Nouvelle / Ancienne)	<i>Linéaire 30 / 50 ans</i>
. Agencement de construction.....	<i>Linéaire 10 ans</i>
. Téléphonie.....	<i>Linéaire 10 ans</i>
4. Matériel outillage pédagogique.....	<i>Linéaire 5 ans</i>
5. Agencement des installations générales	<i>Linéaire 10 ans</i>
6. Matériel et outillage Entretien :.....	<i>Linéaire 10 ans</i>
7. Matériel transport	<i>Linéaire 5 ans</i>
8. Matériel de bureau.....	<i>Linéaire 10 ans</i>
9. Matériel Informatique.....	<i>Linéaire 5 ans</i>

ACTIF CIRCULANT

➤ Stocks.

Le stock est constitué par des produits alimentaires évalués au prix d'achat au 31/12/2025 pour un montant de 794,43 €.

➤ Créances.

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

➤ **État des échéances des créances.**

<u>État des créances</u>		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
▪ Actif immobilisé				
Cautionnement		0,40	0,00	0,00
▪ Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés		543 017,11	543 017,11	0,00
Subvention d'investissement à recevoir		13 990,40	13 990,00	0,00
Autres créances		66 047,05	66 047,05	0,00
TOTAL GENERAL		623 054,56	623 054,56	0,00

➤ **État des autres créances.**

Produits à recevoir :	0.00
Charges d'avance :	64 023,69
Débiteurs divers :	<u>2 023,36</u>
Total :	66 047,05 €

➤ **Charges constatées d'avance.**

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées par des dépenses d'exploitation.

Montant à la clôture de l'exercice : 64 023,69 €

➤ **Disponibilités.**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale pour un montant de 4 331 368,48 €.

➤ **Valeurs de placement.**

Il faut distinguer deux catégories de placement. Les comptes sur livret qui génèrent des intérêts capitalisés s'élevant à la clôture de l'exercice à 3 506 158,35 euros et les Valeurs de Placements qui ont été enregistrées à leur coût d'acquisition pour un montant de 5 153 029,10 €.

Le montant des intérêts courus sur le placement financier s'élève au 31 décembre 2025 à 105 204€. Il s'élevait à 36 212€ au 31 décembre 2024.

En application des nouvelles normes de sécurité financière les plus-values latentes sur les valeurs de placements courues à la date de clôture de l'exercice n'ont pas été constatées.

PASSIF

➤ **Tableau de variation des fonds propres**

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propre sans droit de reprise	92 632,90	0,00	0,00	0,00	92 632,90
Réserves	9 558 403,50	1 769 724,46	0,00	0,00	11 328 127,66
Excédent ou déficit de l'exercice	1769 724,46	-1769724,46	1 381 849,93	0,00	1 381 849,93
Situation nette	11 420 760,86	0,00	1 381 849,93	0,00	12 802 610,49

DRB
AUDIT

➤ **Subventions d'Investissement Affectées.**

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
▪ Subventions Investissement – État	209 900,57	0,00	0,00	209 900,57
▪ Subventions Investissement – Région	5 361 190,80	0,00	0,00	5 361 190,80
▪ Subventions Investissement – CCI-CA+ANFA	722 019,11	43 479,40	0,00	765 498,51
▪ Subventions Investissement – Taxe Apprentissage	81 344,62	0,00	0,00	81 344,62
▪ Subventions Investissement – CCCA	80 578,46	0,00	0,00	80 578,46
TOTAL	6 455 033,56	43 479,40	0,00	6 498 512,96

Chaque année ces subventions sont augmentées pour la part correspondant à l'acquisition ou à la création d'immobilisation subventionnée.

Chaque année ces subventions sont diminuées pour la part correspondant aux immobilisations sorties de l'actif.

➤ **Amortissements des Subventions d'Investissement Affectées.**

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Reprise au résultat de l'exercice	Cessions, mises hors service	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
▪ Subventions Investissement – État	193 108,53	4 198,01	0,00	197 306,54
▪ Subventions Investissement – Région	4 365 093,37	117 448,24	0,00	4 482 541,61
▪ Subventions Investissement – CCI-CA+ANFA...	498 704,13	52 017,95	0,00	550 722,08
▪ Subventions Investissement – Taxe Apprentissage	79 526,93	652,67	0,00	80 179,60
▪ Subventions Investissement – CCCA	75 743,98	1 611,57	0,00	77 355,55
TOTAL	5 212 176,94	175 928,44	0,00	5 388 105,38

Les méthodes appliquées pour le calcul des amortissements des différents postes de Subventions d'Investissement sont identiques à celles utilisées pour le calcul des amortissements des immobilisations, décrites ci-dessus.

➤ **État des provisions.**

	Provisions cumulées au début de l'exercice	Dotations pour Provisions	Reprises ou annulations	Provisions cumulées de fin d'exercice
▪ Créances clients	0,00	0,00	0,00	0,00
▪ Pour gros entretiens	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00
▪ Pour engagement de pensions	231 771,68	75 726,36	0,00	307 498,04
▪ Pour restructuration	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	711 771,68	75 726,36	0,00	787 498,04

La provision pour gros entretien est destinée à couvrir des dépenses qui ne sauraient être supportées par un seul exercice.

La provision engagement de pension a été réajustée afin de tenir compte de la composition du personnel au 31/12/25 et des conséquences engendrées par la loi portant réforme des retraites.

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans âge légal à taux plein,
- Turn over compris entre 4% et 7% en fonction de la tranche d'âge,
- L'âge moyen des effectifs au 31/12/2025 de 48 ans,
- Taux d'inflation tendance à la hausse fin d'année,
- Taux de charges sociales 48%,

La provision pour restructuration est destinée à couvrir des dépenses sociales des services qui ne sauraient être supportées par un seul exercice.

➤ **État des échéances des Dettes.**

	Montant brut	Montant restant dû en fin d'exercice		
		A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
▪ Dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00
▪ Dettes fournisseurs	157 720,00	157 720,00	0,00	0,00
▪ Dettes fiscales et sociales	313 846,28	313 846,28	0,00	0,00
▪ Produits constatés d'avance	358 812,13	358 812,13		
▪ Autres dettes	62 479,49	62 479,49	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	892 857,90	892 857,90	0,00	0,00

DRB
AUDIT

➤ **Détails des dettes fiscales, sociales et diverses**

○ Dettes fiscales et sociales :

Dettes provisions congés payés	56 705,56
Dettes sociales et fiscales sur salaires	225 531,18
Salaires et contentieux	0,00
Taxe sur les salaires	221,54
Impôt sur les bénéfices	<u>31 388,00</u>
Total	313 846,28 €

○ Créditeurs divers :

Autres charges à payer - Tiers Divers	16 774,14
Avoirs à établir	42 605,35
Caution Internat	<u>3 100,00</u>
Total	62 479,49 €

➤ **Produits constatés d'avance.**

Les PCA correspondent au financement en 2025 par les OPCO de la partie 2026 des contrats d'apprentissage.

Les PCA ont été déterminé pour l'exercice 2025 par le logiciel de gestion de l'activité afin de tenir compte des changements dans la modalité de détermination du cut off des produits liés au financement des INPEC (niveau de prise en charge).



COMPTES DE RESULTAT

➤ Ventilation des Produits

	2025	2024
▪ Prestation de services	5 197 948,54	5 215 197,47
▪ Subventions d'exploitation ⁽¹⁾	28 859,73	113 037,01
▪ Produits des activités annexes.....	22 088,64	74 577,53
▪ Produits divers, financiers et exceptionnels	96 717,57	283 925,78
▪ Subventions investissement virées à résultat	175 928,44	185 849,14
TOTAL	5 521 542,92	5 872 586,93

⁽¹⁾ - dont participation des membres fondateurs : 12€

La loi avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage. Cette loi s'applique depuis le 1 janvier 2020. Le moyen de financement est le changement majeur. Les contrats étaient antérieurement financés sous la forme de subventions, dont celle de la Région au moyen d'un coût contrat Régional. Depuis le 1 janvier 2020, les contrats sont directement financés par l'un des huit OPCO dont dépend le CFA du Tarn-et-Garonne après accord donné contrat par contrat, et après facturation par le CFA. Les coûts contrats sont définis périodiquement par France Compétence au moyen de la remise par l'ensemble des CFA d'une comptabilité analytique, instaurée par la loi du 5 septembre 2018.

DRB
AUDIT

➤ **Ventilation des charges.**

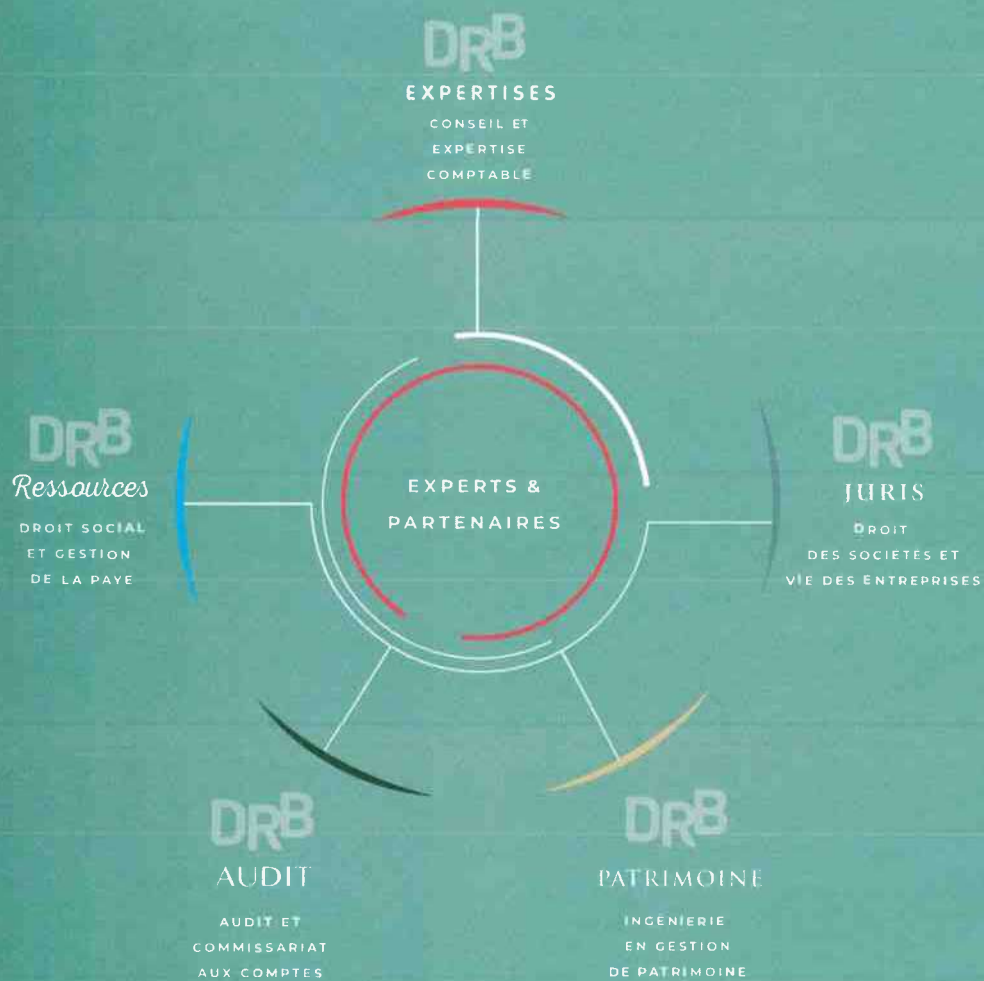
	2025	2024
▪ Achats stockés.....	186 221,51	209 059,09
▪ Achats non stockés.....	364 591,67	386 501,83
▪ Services extérieurs	262 662,72	258 154,36
▪ Autres services extérieurs	416 855,74	410 279,47
▪ Impôts, Taxes et versements assimilés	116 157,64	111 031,27
▪ Charges de Personnels	2 383 310,50	2 400 426,70
▪ Autres charges.....	75 726,36	4 530,23
▪ Dotations aux Amortissements et Provisions.....	311 469,85	300 031,52
▪ Impôt sur les bénéfices.....	22 697,00	22 908,00
TOTAL	4 139 692,99	4 102 922,47

Les charges concernant l'Apprentissage sont affectées entre les différentes formations au moyen de la comptabilité analytique en appliquant des clés de répartitions qui sont le reflet des effectifs et de la durée des formations dispensées.

➤ **Ventilation de la rémunération des Cadres Dirigeants**

Sont considérés comme ayant la qualité de cadre dirigeant les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habitués à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement.

Effectif	Effectif moyen sur l'exercice 2025
Cadre	5
Non cadre	43



DRB

150, rue des Frères Montgolfier
Albasud
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 23 03 63
www.groupedrb.com